

## **COMPTE RENDU**

### **Conseil municipal du vendredi 23 avril 2021**

**Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **ENSEMBLE SPORTIF ET SALLE ASSOCIATIVE – AVENANTS**

##### **✚ Entreprise MAHO : avenant 1 lot 1Bis – terrassement, gros-œuvre**

Adaptation pour être conforme au DTU c'est-à-dire ne pas avoir de chape désolidarisée et amélioration en phase exe, finition lissée qui remplace le ragréage du carreleur.

- Plus-value de 1 305.23 € HT ce qui porte le montant du marché de base de 159 800.93 € HT augmenté de l'avenant n°1 à 161 106.16 € HT.
- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

##### **✚ Entreprise MOISAN CARRELAGE : avenant 1 lot 6 – revêtements de sols, faïence**

Amélioration en phase exe : retrait de la prestation ragréage, remplacée par une finition lissée avec le GO.

- Moins-value de 1 376.00 € HT ce qui porte le montant du marché de base de 33 459.00 € HT diminué de l'avenant n°1 à 32 083.00 € HT.
- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

##### **✚ Entreprise ALCIA GENIE CLIMATIQUE : avenant 1 lot 8 – plomberie, chauffage, ventilation**

Suppression isolant douches : adaptation pour être conforme au DTU c'est-à-dire ne pas avoir de chape désolidarisée.

- Moins-value de 412.50 € HT ce qui porte le montant du marché global de base de 71 067.00 € HT diminué de l'avenant n°1 à 70 654.50 € HT.
- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **AMENAGEMENT SECURITE RUE DU CALVAIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT RETOUR AMENDES DE POLICE**

De nombreux piétons empruntent la rue du Calvaire pour se rendre du centre bourg à l'école et à la pharmacie.

Les aménagements de voirie actuels présentent de nombreux inconvénients : les trottoirs ne respectant pas les normes PMR actuelles (largeur et dévers) et de ce fait de nombreux piétons se déplacent sur la rue.

Le projet consiste à rétablir une liaison piétonne sécurisée, depuis le centre bourg par la création d'un trottoir aux normes PMR. Cet aménagement permettra aux piétons de marcher en sécurité.

Le coût estimatif global du projet est de 133 595 € HT pour lequel la commune demande l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible au titre de retour des amendes de police.

Dans un 2<sup>nd</sup> temps une demande de financement auprès du Département sera également déposée au titre du PST.

##### **Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Etude préalable et MO	8 700.00 €	Amendes de police	30 000.00 €
Montage dossiers	605.00 €	Département – PST 30% (réseau EP déduit)	36 463.50 €
Travaux	124 290.00 €	Autofinancement MELRAND	67 131.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 595.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>133 595.00 €</b>

- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## TRAVAUX EU DE LA RUE ST LAURENT – DOSSIER AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre des travaux d'aménagement sécurité de la rue St Laurent, des travaux de réhabilitation d'une partie du réseau EU seront nécessaires avant d'envisager les travaux de voirie.

Le bas du réseau de la rue est très dégradé du fait d'un tronçon en amiante sous la voirie ; cette partie du réseau serait remplacée par des matériaux en PVC.

En fonction des caractéristiques du dossier présenté, ces travaux pourraient bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau de Loire-bretagne de 30%, majoré de 10 points du fait du classement de la commune en ZRR.

Le coût des travaux de réhabilitation du réseau EU de la Rue St Laurent est estimé à 64 240 € HT dont 4 700 € d'honoraires d'étude MO.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux réhabilitation réseau	59 540.00 €	Agence de l'Eau Loire-bretagne, avec majoration ZRR, soit 40%	25 696.00 €
Honoraires MO	4 700.00 €	Autofinancement MELRAND	38 544.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 240.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 240.00 €</b>

➤ Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

### 🚦 Approbation rapport CLECT du 18/03/2021 (rapport joint à la convocation)

Suite à la réunion de la commission d'évaluation des charges transférées qui s'est tenue le 18 mars dernier, les conseils municipaux disposent de trois mois à compter de la réception du rapport pour approbation en assemblée (rapport reçu par mail le 31/03/2021).

Dans ce rapport, la commission a traité de :

- L'élection du président et d'un vice-président,
- La demande de réduction du droit de tirage de la commune de Billio,
- L'attribution de compensation réelle 2020 hors mutualisation,
- L'évaluation des modalités de transferts de charges de la restitution de la compétence ALSH
- L'attribution de compensation prévisionnelle 2021.

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport de la CLECT en date du le 18 mars 2021.

Le conseil municipal de la commune de MELRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-DC-116 du 10 septembre 2020, relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le rapport définitif de la CLECT ci-après annexé approuvé par la dite CLECT à l'unanimité ;

**Considérant** que les rapports de la commission d'évaluation des charges transférées constituent dès lors, la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation ;

**Considérant** que le conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelé à se prononcer, à la majorité simple, sur les montants des attributions de compensation tels qu'ils sont proposés dans le rapport de la commission,

- **Approuve le contenu du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 18 mars 2021 annexé à la présente délibération, portant sur :**

- L'élection du président et d'un vice-président,
- La demande de réduction du droit de tirage de la commune de Billio,
- L'attribution de compensation réelle 2020 hors mutualisation,
- L'évaluation des modalités de transferts de charges de la restitution de la compétence ALSH
- L'attribution de compensation prévisionnelle 2021.

- **Approuve le montant de l'attribution de compensation définitive 2020 de 136 886.29 € et de 134 021.91 € au titre de l'attribution de compensation prévisionnelle de 2021 (voirie correction AC 2021/2020 = - 2 864.38 €).**

- **Charge monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté**
- **Autorise M. le Président ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **Approbation statuts modifiés (statuts joints à la convocation)**

Pour faire suite à la réunion du conseil communautaire du 25 mars 2021, le projet de statuts modifiés de CMC a été transmis aux assemblées qui disposent de trois mois à compter de la réception pour approuver ces nouveaux statuts (reçu par mail le 31/03/2021).

*Il est rappelé au conseil municipal, que la loi LOM programme, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM). Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les Régions. En prenant cette compétence la Communauté de communes décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir :*

- *Organisation des services réguliers de transport public de personnes ;*
- *Organisation des services à la demande de transport public de personnes ;*
- *Organisation des services de transport scolaire ;*
- *Organisation des services relatifs aux mobilités actives ou contribution à leur développement ;*
- *Organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribution à leur développement ;*
- *Organisation des services de mobilité solidaire, contribution à leur développement ou versement d'aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale, de handicap ou dont la mobilité est réduite.*

*Dès lors que les conditions seront satisfaites, le transfert de la compétence mobilité prendra effet au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2021.*

*Après lecture faite du projet des statuts modifiés de Centre Morbihan Communauté,*

- **Approuve les statuts modifiés de Centre Morbihan Communauté joints en annexe de la présente délibération, ainsi que la prise de compétence mobilité prévu par ces derniers,**
- **Charge monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté,**
- **Autorise monsieur le maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PROJET DE RESTAURATION DU BASSIN VERSANT DU BLAVET DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL VOLET MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) - ENQUETE PUBLIQUE**

Le Syndicat de la Vallée du Blavet et Lorient Agglomération ont déposé auprès des services de la DDTM un dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général, en vue de **réaliser les travaux de restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Blavet dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)** sur le territoire de différentes communes, dont MELRAND qui figure dans le périmètre de l'enquête publique :

- Autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement
- Déclaration d'intérêt général

L'arrêté inter-préfectoral a prescrit, au siège de Pontivy Communauté – siège de l'enquête – l'ouverture d'une enquête publique portant sur ce projet, et en mairies d'Inzinzac-Lochrist, de Moustoir'Ac et de Languidic dans le département du Morbihan. Cette enquête s'est déroulée du lundi 29 mars 2021 à 9h au vendredi 16 avril 2021 à 17h, pour une durée de 19 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier était consultable en version papier et à partir d'un poste informatique, au siège de Pontivy Communauté et dans les mairies désignées ci-avant dans le département du Morbihan.

Ce dossier était également consultable avec l'avis d'enquête publique sur les sites internet des services de l'Etat du Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et des Côtes d'Armor ([www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)).

Conformément aux dispositions de l'arrêté, il appartenait à la commune d'afficher l'avis d'enquête, aux emplacements réservés à cet effet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 13 mars 2021 et pendant toute la durée de l'enquête (fait le 10 mars).

Les conseils municipaux des communes citées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté et les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, sollicités par le Préfet, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès le début de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2021, et l'adresseront au Préfet du Morbihan (DDTM).

- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## TARIFS VILLAGE DE L'AN MIL

La directrice de l'An Mil demande au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour le bon fonctionnement de la boutique :

INTITULES	FOURNISSEURS	AUTEURS	TARIFS
La flore de Bretagne	Jean-Paul Gisserot	Conservatoire Botanique national	5.00€

- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## ACHAT DE LIVRES AUPRES DES LIBRAIRIES PAR LES BIBLIOTHEQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – PLAN DE RELANCE DU CNL

*Note de présentation préparée par Céline GOGER – Responsable de la bibliothèque :*

Le CNL (Centre National du Livre) met en place une subvention exceptionnelle « à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales » ayant pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

- Les principales conditions retenues pour prétendre à l'éligibilité des dossiers sont de :
  - Démontrer que les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget de la bibliothèque sont à **minima de 5 000 €** dans le dernier exercice comptable clos (budget alloué au BP 2021 : 5 500 €, comme en 2020) ;
  - Démontrer que, dans le budget 2021 de la bibliothèque, les crédits d'acquisition de livres imprimés sont maintenus ou en progression par rapport à 2020 ;
- **Le montant minimal de la subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques est de 1 500 €** (pour un budget d'acquisition compris entre 5 000 et 10 000 euros) et peut aller jusqu'à 30 000 € (pour les budgets de 200 000 euros et plus)
- Le dépôt des demandes d'aides est à faire **avant le 30 avril 2021**. (Nous attendons confirmation, mais à priori au vu du nombre de demandes, d'autres sessions pourraient être proposées pour cette année)
- Ainsi, une telle aide pourrait permettre la création d'un nouveau fonds.

En effet, récemment sensibilisée par une formation autour des troubles « dys » (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dysgraphie ...), qui touche un grand nombre d'individus (enfants comme adultes) et pour lesquels l'approche de la lecture est très complexe et trop souvent douloureuse, il me semble judicieux et intéressant pour le public, comme pour les professionnels d'ailleurs (enseignants, orthophonistes ...) de développer des collections adaptées. Récemment, des maisons d'édition, à l'écoute de cette nouvelle demande, se lancent dans l'expérience et éditent de plus en plus de titres (même si nous ne sommes qu'au début du processus). Pour l'instant, la plupart sont plutôt tournés vers le public jeunesse (ex : Ed° Castelmor / La Plume de l'Argilète / De la Martinière jeunesse ...).

- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **DEMARCHE EXPERIMENTALE D'ACCESSIBILITE EN MORBIHAN : REFERENT ACCESSIBILITE**

Dans le cadre de la charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan, chaque commune est invitée à désigner un référent « accessibilité ».

Le/la référent(e) « accessibilité » s'engage pleinement dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics par des moyens simples, concrets, pragmatiques et peu onéreux pour les communes et accessibilité.

Il veillera à promouvoir la charte et s'assurer de son application dans tous les domaines où cela pourra s'avérer utile. Il pourra servir de relais pour les ambassadeurs de l'accessibilité des intercommunalités.

Ainsi le référent interviendra de façon transversale au sein des activités communales, il devra s'impliquer dans différents domaines de compétences :

- Urbanisme
  - Social (siéger au CCAS)
  - Jeunesse, participation au CME
  - Travaux (accessibilité des bâtiments)
  - Education (accessibilité pour tous les élèves)
  - Finances (prévoir les crédits nécessaires)
  - Evènementiels
- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés : désignation de Jean BOISTAY.**

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MELRAND SPORTS**

L'association sportive a pour but la pratique du football sur la commune de MELRAND.

Cette dernière a subi de pleine fouet la crise sanitaire Covid19 : plusieurs manifestations permettant le financement de l'association ont dû être annulées comme le repas annuel et le tournoi des jeunes, et cela va se répéter vraisemblablement en 2021.

Ces animations représentent 25% du budget annuel, le bilan de l'année 2019-2020 a donc été particulièrement impacté, et pour la saison 2020-2021 il est à craindre un bilan très négatif.

Même si l'activité est à l'arrêt, l'association a des frais incompressibles, aussi elle sollicite une **subvention exceptionnelle de 1 000 €** pour amortir les effets de cette crise sanitaire sans précédent.

- **Validé par le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (Mrs LE PODER, LE PALLEC et KERVEGAN, du fait de leur implication dans le club).**

## **LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL – DETERMINATION DU FUTUR LOYER**

Après rencontre entre le maire et Mme LE QUELLENEC propriétaire de la pharmacie située actuellement Rue du Calvaire : proposition d'un loyer de 1 050 € HT/mois, rédaction d'un bail commercial auprès d'un notaire du secteur. La locataire devra s'acquitter en sus du loyer du montant de la TVA au taux en vigueur.

- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**
- Calcul sur la base d'un amortissement des travaux sur 20 ans
  - Planning : démarrage des travaux dans 2 mois

## **VENTE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN COMMUNAL A DIVELANN (plan joint à la convocation)**

Mr et Mme Bernard LE BELLER souhaitent se porter acquéreurs d'une portion du chemin rural n°29 à menant à leur propriété à Divelann.

Il est proposé à l'assemblée de vendre cette portion de terrain au prix de 4 €/m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire en sus à la charge de l'acquéreur, sous réserve de l'enquête de voisinage. Accord verbal de Roland LE DORTZ pour la vente telle que précisée sur le plan. La surface sera validée par l'ensemble des parties dans le cadre d'un bornage.

- **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021

### *Documents transmis par mail le 20/04/2021 – copie des tableaux ci-jointe.*

Les élections départementales et régionales, prévues à l'origine pour se tenir en mars 2021 en application de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015, ont été reportées au mois de juin 2021 par la loi n°2021-191 du 22 février 2021.

Prévues initialement les 13 et 20 juin, elles se tiendront finalement les 20 et 27 juin 2021.

Compte tenu de l'organisation de doubles élections avec respect des règles sanitaires actuellement en vigueur, il va être nécessaire de faire appel à un nombre plus important de personnes pour organiser ces élections dans de bonnes conditions.

Des premiers tableaux ont été préparés par Isabelle : toute modification devra être vue directement avec elle.

**Obligation des élus :** D'après l'[article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales](#), « tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, est déclaré démissionnaire par le tribunal administratif ». En combinant cette lecture à l'[article R. 44 du code électoral](#) qui prévoit que le maire peut désigner des assesseurs supplémentaires parmi les conseillers municipaux, on en conclut que la fonction d'assesseur de bureau de vote fait partie des fonctions dévolues par les lois aux conseillers municipaux. Sauf cas de force majeure le refus de remplir cette fonction peut entraîner la démission d'office.

- [Information aux élus.](#)

## QUESTIONS DIVERSES

### **L'ART DANS LES CHAPELLES – SAISON 2021 CHAPELLE ST FIACRE**

La 30<sup>ème</sup> édition de l'Art dans les chapelles se déroulera du 2 juillet au 19 septembre 2021. Le week-end de vernissage aura lieu les 2, 3 et 4 juillet 2021 (sous réserve de conditions sanitaires favorables).

Les chapelles seront ouvertes au public :

- Lors du week-end d'inauguration, le 2 juillet de 14h à 19h, les 3 et 4 juillet de 10h à 13h et de 14h à 19h
- Du 5 juillet au 31 août, tous les jours y compris les jours fériés sauf le mardi, de 14h à 19h
- Les trois premiers week-ends de septembre, de 14h à 19h

Les saisonniers qui seront recrutés devront également être présents lors des journées de formation, **obligatoires**, qui auront lieu les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2021 (sous réserve de conditions sanitaires favorables). L'Art dans les chapelles prend en charge le contenu de la formation. La prise en charge financière du personnel et de ses frais de déplacement à l'occasion de ces journées incombe aux communes.

**Pour la chapelle St Fiacre :**

- 1 saisonnier pour juillet + week-ends de septembre
- 1 saisonnier pour août
- CV + lettre de motivation à transmettre de préférence par mail : [commune-de-melrand@wanadoo.fr](mailto:commune-de-melrand@wanadoo.fr)
- Les candidatures devront parvenir au plus tard pour le **samedi 22 mai**.

- [Information aux élus.](#)
- [Pardon le 6 juin 2021.](#)

## **INTERVENTIONS DIVERSES**

✚ **Jean BOISTAY :**

- Chapelle St Fiacre : retable installé, réception des travaux à programmer. Travaux prévus pour Table de communion et statues, réalisés après la manifestation.

✚ **Charles BOULOUARD :** la commune vient d'obtenir le prix « zéro phyto durable » remis aux communes 5 ans après avoir obtenu le prix « zéro phyto ».

✚ **Murielle NICOL :** est-ce possible de déplacer l'abri scolaire installé devant la propriété de Jérôme LE MOING, car gêne pour la visibilité.

- **Charles BOULOUARD :** il avait été installé avant qu'il y ait des habitations à proximité, on va voir avec la Région.



## RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

### + Thierry LE PODER :

- Subventions An Mil : accord du Département pour la partie scolaire et la partie animation.
- MAPA : tous les logements sont actuellement occupés.
- Réforme de la TH : après 2022 pour une application en 2023, avec sûrement des hausses liées à cette réforme.
- Rdv sur GUERN le samedi 24/04 dans le cadre de la recherche d'un médecin.

### + Sarah GEGOUT :

- Lettre Zoom distribuée dans les commerces
  - **Jean-Marc LE SAUX** : la fête Machicotte potentiellement organisée le 23/05.
- Villes et Villages Fleuris : dossier en cours, devrait être fini mi-mai. Journée conseils de 2h30 courant juillet.
  - **Jean-Marc LE SAUX** : Si vous avez une fontaine, un monument fleuri... nous prévenir pour inclure des visuels dans le dossier de présentation.
- Magazine d'été : commission le 29/04, docs à transmettre avant le 15/05.

### + Marguerite ROGER :

- Suite instructions ministérielles, annulation de la chasse aux œufs prévue pour Pâques. Distribution des chocolats dans les écoles.
- Dossier vaccination : 41 personnes de MELRAND sont allées se faire vacciner au vaccindrôme installé à BAUD.
- Réunion Ados le 22/05 afin de connaître leurs attentes.
  - David CHEVREUX : l'idée est de faire des opérations ponctuelles avec les ados. Trop tôt pour en parler pour le moment sans connaître leurs attentes.
- 05/06 : réunion Jeunesse Active, 10h30 salle polyvalente. Besoin de bénévoles adultes pour encadrer les jeunes.
- Réunion le 12/06 du CME.

### + Jean-Marc LE SAUX :

- CMC :
  - Enormément d'évènements et de spectacles reportés.
  - Chaque année les écoles sont sollicitées par l'école de musique pour participer à des projets > réunion le 06/05 pour les directeurs/directrices d'écoles : s'inscrire sur le site internet de CMC « KORNEK ».
- Inventaire du patrimoine avec Maud et 2 stagiaires :
  - Plus de 400 fiches déjà réalisées
  - Rdv en mairie le 24/04 avec une autre personne souhaitant participer à cet inventaire
  - Tous les vendredis 2 personnes de MELRAND travaillent également sur ces fiches.

### + Hervé JEGOUZO :

- Les frelons asiatiques commencent à arriver.

### + Morgane DEVISME : aucune nouvelle de CMC.

### + David CHEVREUX : visite de la méthanisation très intéressante.

### + Ronan LE PALLEC :

- Des chiffres sécurité routière plutôt encourageants, mais crainte que le redémarrage soit brutal.
- Distribution des kits avant les vacances d'été.

## **DATES A RETENIR**

- **Prochain conseil municipal :**
  - **Vendredi 28 mai 2021 – 20h**
- Commission communication : jeudi 29/04/2021 – 19h30
- **Commémoration Victoire 1945 : Samedi 8 mai**
- Conseil d'exploitation du Village de l'AN Mil : mardi 18/05/2021 – 18h30 au Village
- Réunion ados : samedi 22 mai – 10h30 salle polyvalente
- **Mercredi 2 juin de 14h à 16h à la médiathèque : exposition de matériel d'astronomie et présentation de photos « ciel de Melrand ».**
  - **Projet de recensement des personnes souhaitant participer à la Nuit des Etoiles.**
  - **Vu avec Marianne pour intervention à l'ALSH d'été (1 semaine du programme dédiée à cet environnement)**
- **Elections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin 2021 – salle polyvalente**

## **MANIFESTATIONS PROGRAMMEES – Annulations / modifications**

### **Avril :**

- 27 : Passage du Tour de Bretagne cycliste > **reporté en septembre 2021**

### **Mai :**

- 8 : Vente à emporter rougaille saucisse, organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers
- **Lettre Zoom concernant les manifestations distribuée à l'ensemble des élus.**